



Note explicative

BANQUE SPORT CULTURE

❖ Qu'est-ce que le dispositif Banque Sport/Banque Culture ?

Il permet à des enfants et des jeunes de familles disposant de bas revenus de découvrir et de pratiquer une activité sportive **ou** culturelle, en les aidant financièrement dans l'achat d'une licence ou d'une adhésion.

❖ Qui peut bénéficier de l'aide ?

- les enfants et adolescents de 6 à 17 ans inclus,
- sous condition de ressources (**quotient familial inférieur à 700**),
- résidant sur **Tarbes, Aureilhan et Lourdes**,
- qui souhaitent s'inscrire auprès d'une association sportive ou culturelle.

A noter : une seule activité sera subventionnée par enfant pour l'année 2015-2016.

❖ Comment bénéficier de l'aide ?

Un **formulaire** de demande d'aide financière doit être complété **pour chaque enfant** et accompagné des photocopies des éléments suivants :

- Notification du quotient familial indiquant la date de naissance de l'enfant (à demander à la CAF ou à télécharger sur le site : www.caf.fr).
- Attestation d'inscription délivrée par l'association sportive ou culturelle précisant le montant annuel de la cotisation ou de la licence.
- Une enveloppe **non timbrée** à l'adresse des parents

Les formulaires d'inscription sont à retirer au GIP (dans les locaux du Grand Tarbes, 30 avenue Saint Exupéry, 65000 Tarbes) **ou à demander par mail** à gip.mc.vazquez@orange.fr. Les dossiers d'inscription devront être retournés à cette même adresse.

❖ Sous quelle forme sera attribuée l'aide ?

Après examen, si le dossier est accepté, le GIP Politique de la ville remettra aux familles :

- un (ou plusieurs) coupon sport ANCV (pour l'inscription aux activités sportives), ou
- un (ou plusieurs) chèque vacances ANCV (pour l'inscription aux activités culturelles).

NB : les coupons sport et chèques vacances sont délivrés dans la limite du stock disponible.

Les associations sportives ou culturelles qui souhaitent faire bénéficier de ce dispositif à leurs adhérents devront être conventionnées par l'ANCV (contact ANCV : 0 825 844 344 ou www.ancv.com).

Les dossiers doivent être déposés à partir du 14 Septembre 2015

Pour tout renseignement ou une information sur l'aide financière à la pratique du ski, vous pouvez contacter : Marie Christine Vazquez au 05-62-53-34-37